

Un 1^{er} MAI historique

Ce 1^{er} mai 2023 sera historique : c'est déjà une bonne raison pour y participer.

- Historique, car de nombreuses manifestations unitaires à l'appel des organisations syndicales, contre la loi retraite, l'auront précédé.
- Historique, car depuis plusieurs décennies, toutes les organisations syndicales confondues emprunteront le même parcours.
- Historique car bien qu'opposés à cette loi retraite injuste, beaucoup ne pouvaient se permettre de perdre leur journée ou leur congé, mais trouveront ici le moyen de témoigner leur opposition sans préjudice financier.

Le nombre de participants à ce 1^{er} mai 2023 sera particulièrement scruté par l'exécutif car même si nous avons vu qu'il restait hermétique à toute contribution extérieure, une journée d'ampleur inégalée lui indiquera que la raison n'est plus de son côté.



Venez rejoindre, ce 1^{er} mai, le cortège UNSA qui vous réservera le meilleur accueil.

Un petit rien et puis c'est tout ?

Vous avez pu constater depuis la fiche de paye de janvier, une petite augmentation de l'ordre de **21 euros net**. Rappelons qu'il s'agit ici de la dernière tranche de revalorisation obtenue par l'accord d'avril 2022.

Cela est évidemment mince surtout lorsque les revalorisations salariales générales sont toujours gelées en 2023 alors que les prix alimentaires ont flambés.

Rappelons que l'UNSA, 3^{eme} syndicat de la Fonction Publique, revendique **une revalorisation du point d'indice** à hauteur de 10%.

15 juin – AG INTER UNSA

L'assemblée générale de notre syndicat UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine se tiendra le 15 juin au restaurant « La maison de Rauzan » à Rauzan (33) avec une réunion suivie d'un repas offert pour les adhérent(e)s et primo-adhérent(e)s.

Afin de participer librement à l'AG du syndicat vous devez indiquer sur sirhius dans saisie absence – fonction syndicales puis AG-HC interrégionale.

N'oubliez pas, la participation à une AG syndicale est un droit pour tout agent, syndiqué ou non.



Projet de loi douane : Gabriel ATTAL joue les gros bras



Ce n'était plus arrivé depuis 1965, c'est donc une étape exceptionnelle que cette loi fera franchir à la douane et ses agents en 2023 sans malheureusement aucune prise en compte des remarques et observations que nous pouvions faire.

Que contiendra donc, dans ses grandes lignes, cette loi ficelée sans notre participation :

- Une réécriture de l'article 60 CD afin de satisfaire aux injonctions du conseil constitutionnel. Le nouveau texte entrainera la mise en œuvre de nouvelles pratiques du moins sur une partie du territoire. Les contrôles douaniers, hors rayon des douanes, devront être justifiés par la notion de « raisons plausibles de commission d'une infraction ». La DG fournira-t-elle au douanier, dans le kit formation, la phrase magique ?
- Les articles 44, 323-11, 399, 414, 415 et 432 ter sont modifiés ou créés.
- Une ouverture des textes permettant de mieux appréhender l'e-commerce et les actifs numériques (crypto-actifs).
- Interdiction de la fouille à corps en dehors de la retenue douanière.
- Alignement des sanctions des fraudes sur le tabac au même niveau que les produits stupéfiants.
- Pouvoir de supprimer les noms de domaines en ligne.
- Pouvoir de saisie augmenté pour la captation des sons et vidéos
- Sources LAPI conservées jusqu'à 4 mois au lieu de 15 jours ou 1 mois.
- Création d'une réserve opérationnelle dont les premiers déploiements se feront à l'occasion des JO 2024.

Toujours plus avec souvent moins, c'est le constat que l'on pourra faire en mesurant le volume d'agents des douanes se réduire à nouveau dans certaines régions.

De plus, alors que le travail des douaniers était jusqu'alors connu, reconnu et apprécié dans l'opinion publique (n'en déplaise au conseil constitutionnel !), certaines dispositions (tabac) de cette loi posent carrément des chausse-trappes sous les pas des douaniers ... mais quand un ministre veut montrer ses biscoteaux !

De nouvelles compétences et rien d'autre dans le panier des douaniers, c'est ce qui ressort des annonces faites. Aucun plan de promotions à la hauteur de l'enjeu, aucune revalorisation salariale ... c'est la cata. La première loi spécifique douane depuis 58 ans et rien dans le panier des douaniers, même Arpagon n'y aurait pas pensé !